



ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU BURKINA (A.J.B.)

04 BP 8524 Ouagadougou 04 – Tél. : 25 34 37 45 – 25 34 41 89 E-mail : ajbfaso@gmail.com

Appel à projets de reportages et d'enquêtes sur les infrastructures publiques

I- Contexte

L'Association des journalistes du Burkina (AJB) est partie prenante du Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC), une initiative du gouvernement du Burkina Faso et de la Banque mondiale.

Pour la cinquième année de mise en œuvre du Projet, notamment dans sa composante 1 consacrée au renforcement de la participation citoyenne et de la redevabilité, l'AJB veut une nouvelle fois, mettre l'accent sur la production d'articles journalistiques en lien avec les domaines des infrastructures, de la santé, de l'économie et de l'éducation. Il s'agit notamment pour les journalistes de s'intéresser à des infrastructures comme les routes, les barrages, les écoles, les centres de santé, à des questions comme l'accès aux services sociaux de base, le budget de l'Etat (dépenses, mobilisation des ressources) etc.

C'est la deuxième année consécutive que l'AJB en partenariat avec le PGEPC lance l'appel à projet.

En cinq ans, dans le cadre du PGEPC, les capacités des journalistes ont été renforcées sur le budget de l'Etat, le contrôle citoyen, le data journalisme, le fact-checking, le grand reportage et l'investigation.

Il y a eu une série de débats sur le Partenariat public – privé, la collecte des ressources de l'Etat, la mise en œuvre de la loi anti- corruption, etc.



ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU BURKINA (A.J.B.)

04 BP 8524 Ouagadougou 04 – Tél. : 25 34 37 45 – 25 34 41 89 E-mail : ajbfaso@gmail.com

Ces activités sont intervenues dans un contexte de débat généralisé sur la qualité des infrastructures au Burkina. Certaines infrastructures, quelques années seulement après leur réalisation, n'ont pas résisté aux intempéries, d'autres se dégradent à un rythme accéléré.

Au fil des conseils des ministres, les Burkinabè découvrent que de nombreux dossiers sont consacrés à l'attribution de marchés d'infrastructures. De même, les inaugurations d'infrastructures se succèdent à un rythme croissant. Le même gouvernement fait mention le 16 juin 2021 lors du conseil des ministres de 170 infrastructures en situation de dégradation. Les raisons en seraient l'insuffisance dans les dossiers techniques d'appel à concurrence, l'insuffisance du suivi-contrôle des travaux, la mauvaise qualité des matériaux de construction et le non respect de la garantie décennale qui accompagne souvent les marchés.

L'exercice de contrôle physique des réalisations de l'Etat s'avère d'un grand intérêt. C'est l'occasion pour les journalistes de s'intéresser à la chaîne d'exécution des infrastructures, en touchant notamment de près, la conformité des réalisations avec les caractéristiques initiales, l'utilité sociale de ces réalisations, leur durabilité, etc.

En tout état de cause, c'est l'occasion pour les journalistes de s'inviter dans le débat sur le contrôle physique de certaines infrastructures financés par l'Etat.

II- Objectifs

1- Objectif général

Contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans le domaine des réalisations de l'Etat.

2- Objectifs spécifiques

- Permettre aux journalistes de produire des contenus relatifs à la réalisation d'infrastructures publiques;
- Encourager la culture de l'excellence dans les entreprises attributaires des marchés publics pour la réalisation d'infrastructures publiques;
- Promouvoir la transparence dans les attributions des marchés publics ;



ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU BURKINA (A.J.B.)

04 BP 8524 Ouagadougou 04 – Tél. : 25 34 37 45 – 25 34 41 89 E-mail : ajbfaso@gmail.com

- Contribuer à l'évaluation de l'utilité sociale des réalisations de l'Etat.

3- Résultats

- Les journalistes à travers leurs productions contribuent à alimenter le débat sur la qualité des infrastructures publiques,
- Les risques de prédation dans le domaine des infrastructures sont réduits,
- Les aspirations des populations en matière d'infrastructures sont prises en compte,
- Les journalistes produisent des contenus de qualité sur les infrastructures.

III- Conditions de participation

Peuvent postuler à cet appel à candidature, tous les journalistes exerçant dans un média burkinabè, qu'il soit du public ou du privé. Peuvent également prendre part les journalistes free-lance collaborant avec des médias du Burkina Faso.

Sont concernées, les catégories, presse écrite, presse en ligne, radio et télévisions.

Les productions doivent couvrir le domaine des infrastructures comme par exemple : les routes, les barrages, les écoles, les centres de santé, l'accès aux services sociaux de base, le budget de l'Etat (dépenses, ressources), etc.

IV- Comment postuler?

Chaque postulant devra soumettre :

- 1- Préciser la catégorie dans laquelle on postule
- 2- Un synopsis de 250 mots maximum, expliquant clairement l'idée **et l'angle** de son enquête ou de son reportage,
- 3- Une estimation préliminaire du budget avec une ventilation détaillée des coûts (par exemple frais de voyage, restauration, hébergement, etc.)



ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU BURKINA (A.J.B.)

04 BP 8524 Ouagadougou 04 – Tél. : 25 34 37 45 – 25 34 41 89 E-mail : ajbfaso@gmail.com

- 4- Une autorisation écrite du média dans lequel travaille le postulant et, pour les free-lance, une autorisation du média qui accepte de publier l'article
- 5- Un point sur le niveau de recherche auquel il est parvenu.

V- Délai de soumission

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au Secrétariat du Centre national de presse Norbert Zongo ou envoyés à l'adresse ajbfaso@gmail.com. La période de dépôt va du 15 juillet au 15 aout 2021. Les dossiers sont reçus de 7h30 à 16h.

VI- Critères de sélection des sujets

Un comité éditorial évaluera les propositions en fonction de:

- la pertinence et l'intérêt du sujet,
- l'angle innovant,
- la recherche documentaire,
- le calendrier d'exécution

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées